La culture, pilier de la démocratie



TRAVAUX PUBLIÉE LE 24/11/2026

Saisine liée : DÉFENDRE L'AVENIR FINANCIER DE LA CULTURE

Formation de travail liée : COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE ET COMMUNICATION

Le CESE a adopté à l'unanimité avec 127 voix pour la résolution "Défendre l'avenir financier de la culture" rapportée par Aurélie Foucher (groupe Entreprises) et Mustapha Boudjemaï (groupe des Associations) au nom de la commission Education, culture et communication présidée par Bernadette Groison.

Dans sa résolution, le CESE alerte une nouvelle fois sur le risque de rupture humaine, sociale, économique et artistique qui menace la culture, essentielle à l'émancipation, à la cohésion sociale, au dynamisme des territoires et à la vitalité démocratique. La résolution est rapportée par **Aurélie Foucher** (groupe des Entreprises) et **Mustapha Boudjemaï** (groupe des Associations) au nom de la commission Education culture et communication du CESE.

La résolution a été adoptée à l'unanimité le 25 novembre 2026 avec 127 voix pour.

Une mobilisation et responsabilité de toutes et tous

Le CESE appelle à faire du débat budgétaire de 2027 le point de départ d'un engagement plus cohérent et plus durable, capable d'articuler ambition nationale, responsabilité territoriale et sécurité des acteurs. Le CESE souligne qu'une politique culturelle ne peut être tenue pour acquise lorsque les conditions matérielles de son exercice se dérobent. Plus qu'une dépense, le CESE affirme que l'ambition culturelle est une richesse à faire grandir et que c'est une urgence démocratique.

Sécuriser et diversifier les financements

Fragiliser les moyens financiers de la culture, c'est méconnaître son **poids économique** : **54 milliards d'euros de valeur ajoutée générée par la culture, environ 15 milliards d'euros de retombées pour le tourisme culturel.**

En France, patrimoine, cinéma, livre, musée, spectacle vivant, création, festival et architecture contribuent à l'attractivité de notre pays, qui reste la première destination touristique au monde. En 2025, les 102 millions de visiteurs internationaux ont généré 77,5 milliards d'euros de recettes en 2025 et contribué pour 20 milliards d'euros à la balance extérieure. Dans ce contexte, le CESE entend interpeller le gouvernement et le parlement sur les finances du secteur culturel, notamment alors que le projet de loi de finances pour 2027 est actuellement en débat.

Le point financier se révèle également crucial pour l'**équité de l'offre culturelle**, qui se concentre sur Paris et l'Ile-de-France, et en fonction de la taille de la collectivité car les ressources ne sont pas les mêmes créant de fortes disparités. Lors de son audition, Vincent Guillon, co-directeur de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et professeur associé à Sciences Po Grenoble, a notamment rappelé qu' « *Environ 35 % du budget du ministère de la Culture sont consacrés au financement de 80 établissements nationaux. […] Ces établissements sont pour l'essentiel situés à Paris. Il s'agit d'une autre forme de centralisation, qui crée des formes de déséquilibre entre les différentes catégories d'acteurs et les différentes catégories de territoires* ». La répartition des emplois culturels illustre aussi ce déséquilibre : « *En 2024, 48 % des effectifs salariés de secteurs culturels se trouvaient en Île-de-France. Ce niveau est près de deux fois supérieurs à l'ensemble de l'économie nationale (26 %)*[1] ».

Si la diversification des financements, notamment avec le mécénat culturel et les partenariats, constitue une piste elle n'est pas le seul remède. En veillant au problème de plafonnement de certaines taxes, les mécanismes de financement sectoriels peuvent être des instruments importants au soutien de l'activité culturelle car ces dispositifs, reposant sur une logique de redistribution sectorielle, permettent de réinjecter une partie de la valeur produite par les acteurs culturels dans le financement de la création. Enfin, les financements européens ne sont pas à négliger même s'ils sont complexes à obtenir.

Le CESE appelle le Gouvernement et le Parlement à tenir compte des effets cumulés des baisses de crédits dans les arbitrages pour 2027 et à veiller à ce que les financements annoncés puissent être effectivement mobilisés, notamment dans les territoires afin de donner aux structures de la visibilité sur plusieurs années.

Assurer les droits culturels sur tout le territoire

Souvent inégaux dans leurs ressources, leurs contraintes, leurs choix politiques pouvant conduire à renforcer ces disparités d'offre et de moyens, les territoires -notamment ruraux et ultramarins- développent une offre culturelle inégale. Pour faciliter l'accessibilité de l'offre culturelle à tous et toutes, sans surcoût prohibitif, lever les freins à la mobilité est nécessaire.

Comment ? En développant de façon complémentaire la mobilité des publics vers l'offre culturelle (équipements et lieux culturels, évènements, festivals, expositions) et/ou la mobilité de l'offre culturelle vers les publics (actions "hors les murs", résidences d'artistes, programmes d'itinérance culturelle, fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour les Outre-mer, les Micro-Folies, le bus-culture...). Dans cette démarche, il est important de soutenir ces dispositifs et de les rendre visibles, d'associer aux acteurs habituels de la culture, les opérateurs de la mobilité pour rechercher des solutions durables et inclusives, respectant les trajectoires nationales de réduction de l'empreinte carbone.

Associer les acteurs complémentaires

La culture rassemble dans les territoires, professionnels, amateurs, associations, bénévoles, acteurs publics et privés. La création, l'organisation et la mise en oeuvre d'activités et d'évènements artistiques et culturels reposent sur leur engagement. Tous contribuent à la diversité de la création, à l'emploi, à l'innovation et à l'attractivité des territoires. Leur capacité à investir, à se développer et à transmettre leurs savoir-faire constitue un enjeu essentiel pour la pérennité des filières culturelles et créatives. Enfin, ces structures réunies et associées de façon complémentaire participent à la construction de récits pluriels et d'un horizon commun, pilier de notre démocratie.
Le CESE appelle les financeurs publics à mieux coordonner leurs décisions et à clarifier leurs engagements respectifs. Lorsqu'un partenaire réduit sa contribution, c'est parfois l'ensemble d'un projet qui est remis en cause.

Lire la résolution

Les rapporteurs

> ***Aurélie Foucher*** *est Administratrice de la Fédération des Entreprises du Spectacle de l'Audiovisuel et du Cinéma (* ***FESAC****). Elle la représente au sein du groupe des Entreprises*
>
> ***Mustapha Boudjemaï*** *est Administrateur de la Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication (****COFAC****). Il est membre du groupe des Associations*

Le CESE poursuit le débat

S'appuyant sur ses travaux appelant à défendre la culture, le CESE poursuit sa mobilisation en organisant le 9 décembre un événement intitulé **" La culture entravée, la démocratie menacée "** . Des artistes et des responsables de lieux culturels témoigneront des pressions qui peuvent les conduire à modifier une œuvre, à déprogrammer un spectacle ou à s'autocensurer. Cet événement sera retransmis en direct sur ce site.

Aller plus loin

Déjà en 2024, le CESE alertait sur la fragilité financière des associations dans son avis Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique. En mars 2026, il interpellait à nouveau, cette fois sur la liberté de création et diffusion artistiques dans son avis Contrer les entraves aux libertés de la création et de la diffusion artistiques. Le modèle culturel français est-il en

passe de disparaître ?

[1] *Panorama des Industries Culturelles et Créatives 2025 / EY – We Are Creative / Décembre 2025, page 20*

[2] *Le rapport Enjeux « mobilités culturelles » dans les territoires ruraux*

© - copyright CESE - Novembre 2026